

apprendre que nous avons contribué à créer l'énorme dette qui écrase aujourd'hui cet établissement de charité. C'est ce qui m'engage à vous prier de leur venir en aide, en faisant un petit appel à vos paroissiens, et en faisant pour cela usage de l'allocation que j'adressai, le 18 courant, aux dames de la charité, et que vous verrez reproduite sur les journaux. Il me semble que sur les 133 paroisses et missions, qui se trouvent dans le diocèse, il devrait y en avoir 100 capables de contribuer chacune £10 ; ce qui produirait un millier de louis, pour les campagnes. Cette offrande, comme nous ne pouvons en douter, attirera d'abondantes bénédictions sur tout le diocèse, puisqu'elle est destinée toute entière aux œuvres de charité.

Dans l'espoir d'un heureux succès, je me souseris bien cordialement,

Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

P. S.—Veuillez bien donner votre attention à l'exécution de la loi qui prescrit de faire ouvrir en dehors les portes des Eglises et autres lieux destinés aux assemblées publiques. C'est le 15 Août prochain que cette loi devra se trouver exécutée.—Il faut aussi voir à ce que vos Fabriques ne soient pas exposées à faire des pertes par rapport aux argents sur lesquels il y a du discompte.

† I. E. DE M.